



ACCOLANS

Bulletin d'information communal

Juillet - Août 2015 – n° 13

Éditorial

Plan de circulation pour la Redevance Incitative !

Au dernier trimestre de l'année, une nouvelle facturation du service des ordures ménagères entrera en vigueur : la Redevance Incitative (RI). Cette tarification du service public de gestion des déchets, intègre une part incitative basée notamment sur le nombre d'enlèvement des déchets. Une part fixe est calculée en fonction de la taille du bac à OM et des rotations du camion. C'est donc une **tarification qui encourage financièrement l'usager à agir sur sa production de déchets**.

La RI est une préconisation instaurée par la loi Grenelle de l'Environnement de 2009. Le principe est bien résumé par le schéma suivant :



Pour le moment, la commune avec les services de la CCID cherche à organiser la collecte de sorte que le ramassage ait lieu devant chaque logement ou presque. Le plan prévisionnel de la tournée est disponible en annexe. **Il est sujet à modification.**

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

L'été est le moment pour réaliser des travaux dans la commune. Le busage à l'entrée du village est terminé, comme l'élargissement du virage de la rue du Feilly. D'autres travaux sont programmés pour l'automne.

A la rentrée un vaste chantier nous attend avec le passage à la redevance incitative et le ramassage individuel des bacs d'OM. La majorité des riverains sera collectée devant leur porte, d'autres devront emmener leur bac à un point de regroupement. Pour les quelques personnes concernées par le regroupement, une tarification dégressive sera proposée par la CCID. Dans tous les cas, une réunion d'information publique sera organisée pour vous préciser les modalités définitives de la collecte et organiser la distribution des nouveaux bacs. J'ai souhaité vous proposer un plan pour mieux comprendre la tournée des OM. Il s'agit d'un document de travail, il sera sans doute modifié.

En attendant de vous rencontrer, permettez-moi de vous souhaiter un bon été et de bonnes vacances pour ceux qui ont la chance d'en avoir.

Le Maire
Mickaël PORTE

Accolans expérimente la dématérialisation

Notre village s'est lancé dans la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs avec la communauté de communes des Isles-du-Doubs, en charge de notre comptabilité.

Il s'agit de **remplacer les supports d'informations papier par des fichiers informatiques** dans le cadre d'un « Protocole d'Echange Standard » (PES).

Pour le moment, une procédure de validation technique et fonctionnelle est menée conjointement avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et avec l'appui de l'éditeur du logiciel financier utilisé, afin de permettre une gestion optimale des données. A l'issue des tests, **le protocole pourra être généralisé à l'ensemble des communes de la CCID !**

Cette démarche vise à gagner en rapidité de traitement des données et s'inscrit dans une logique « zéro papier », plus écologique. Le plan *France numérique 2020* prévoit que « le papier devra être définitivement abandonné et l'intégralité des démarches administratives devront être dématérialisées » ! **Accolans prend de l'avance.**

Restez informés !

L'ensemble des informations relatives à la vie du village sont régulièrement diffusées sur le site Internet du village.

Le meilleur moyen de rester informé « minute par minute » est de s'abonner au fil Twitter du village ! Si vous avez besoin de précision sur l'utilisation du réseau social, ou pour installer l'application sur un smartphone, n'hésitez pas à venir nous voir.



Diagnostic accessibilité des ERP

Les Établissements Recevant du Public (ERP) sont les *"bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel"*.

Avec la loi du 11 février 2005, les ERP doivent être accessibles à toutes personnes présentant un handicap. La mise aux normes des ERP tant privés que publics se traduit par la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : dispositif qui programme la mise en conformité avec la réglementation des établissements concernés.

Accolans dispose de plusieurs ERP classés en 5e catégorie. Un diagnostic est en cours de réalisation et vise à analyser les obligations de mise en accessibilité et à établir une estimation du coût des travaux nécessaires pour respecter ces obligations.

Fête du village

La date du 05 septembre a été retenue pour la fête d'Accolans !

De nombreux exposants et des animations seront proposées sur la place du village.

Venez nombreux !

Projet de ramassage pour la Redevance Incitative



Une version PDF haute résolution est disponible sur notre site Internet : www.accolans.fr